

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016****COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 20 avril 2016, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 avril 2016 à 20 h 30, Salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude	CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle
CHEVILLARD Jean Luc	BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul
LACOMBE Annick	BRUNET Myriam	GENESSAY Luc
CHESNEL Françoise	RIGAUD Jacqui	JOBAZET Jean Louis
PERRIN Annie	JOLY Philippe	MOREL Régine
BLANC Jean Luc	CADEL Marielle	RAZUREL Valérie
BONHOURE Paola	JACQUEMET Rodolphe	JANODY Patrice
BIURTIN Béatrice	MERLE Sandra	SION Carole
CHATARD Kévin	MERCIER Catherine	MICHON Karine
CHARNAY Sylvain		

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**Date affichage** : mardi 3 mai 2016

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2016****Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016.

**2. DESIGNATION DE M. JOBAZET, CONSEILLER MUNICIPAL, POUR LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- désigner M. Jean-Louis Jobazet, Conseiller municipal, en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires
- désigner M. Jean-Louis Jobazet, Conseiller municipal, en tant que représentant suppléant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- noter que le tableau de composition des commissions communales et celui des représentations dans les organismes extérieurs mis à jour seront annexés à la présente délibération

**3. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : VIP ADOS »**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes du règlement intérieur mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019 qui contribue au financement du VIP Ados par le versement à la Commune de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

#### **4. PEREQUATION POUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA PREMIERE COURONNE DE L'AGGLOMERATION DE BOURG EN BRESSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de l'évolution du coût de scolarisation des élèves, fréquentant les écoles publiques de l'une des quatre communes Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat, soit la somme de 867 € /élève pour l'année scolaire 2015-2016
- prévoir le versement d'une somme de 32 079 € à la Ville de Bourg en Bresse correspondant au nombre d'élèves viriatifs scolarisés par l'une des écoles publiques de Bourg en Bresse (37 élèves X 867 € = 32 079 €)
- prévoir le versement d'une somme de 867 € à Saint Denis les Bourg pour la scolarisation de l'élève viriatif dans l'école publique de cette commune
- inscrire en recettes une somme de 6 069 € (7 élèves X 867 €) correspondant au nombre d'élèves burgiens scolarisés par l'école publique de Viriat pour l'année scolaire 2015-2016
- inscrire en recettes une somme de 867 € (1 élève X 867 €) correspondant au nombre d'élèves domiciliés à Saint Denis les Bourg scolarisés par l'école publique de Viriat pour l'année scolaire 2015-2016
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

#### **5. REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS RESIDENTES DE LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes du règlement d'utilisation des salles communales mises à la disposition d'associations résidentes et de prévoir son adaptation selon leurs activités et leur spécificité
- autoriser M. le Maire à signer le présent règlement intérieur adapté le cas échéant avec chacune des associations listées dans le tableau récapitulatif joint à la présente note de synthèse
- autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

#### **6. CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir à un emploi pour accroissement saisonnier d'activités :

- à compter du 4 juillet jusqu'au 26 juillet 2016 à 35 heures / semaine dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

- à compter du 1<sup>er</sup> août au 26 août 2016 à raison 17.5 heures /semaine dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Pour mémoire, il est rappelé que, conformément à la délibération du 26 avril 2005, un emploi pour accroissement saisonnier d'activité est également créé chaque année du 6 juin au 26 août pour le service espaces verts-fleurissement. La rémunération est calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique deuxième classe

## **7. REVERSEMENT D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE ACCORDEE PAR LE FIPHFP**

La Commune ayant perçu l'aide à la formation qui revient à l'apprenti recruté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- reverser à Jean-Luc Descouzis la somme de 1 525 € perçue par la Commune et provenant du FIPHFP
- autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **8. MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SEMCODA**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 €uros portant ce dernier à de 15 441 472 €uros à 42 464 048 €uros par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 euros à 44 euros chacune.
- autoriser la modification proposée des statuts
- valider le dossier que la SEMCODA présentera à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire
- donner pouvoir au représentant de la Commune, soit M. le Maire, à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu prochainement, pour adopter les dispositions énoncées ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **9. DEMANDE DE GARANTIE FINANCIERE DE AIN HABITAT POUR CONSTRUIRE 12 LOGEMENTS SOCIAUX DESTINES A LA LOCATION SITUES DANS LE LOTISSEMENT LES CRETS DELIATS Tr3**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Article 1** : la commune de Viriat accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 562 042 € souscrit par la SCP d'HLM Ain Habitat, l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de 6 lignes du Prêt est destiné à financer l'opération de construction de 12 logements située Lotissement « Les Crêts Deliat Tr3 » à Viriat.

## **10. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS POUR L'ACQUISITION DE TENUES ADAPTES DESTINES AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION NON INTEGRE DE VIRIAT**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- solliciter une subvention auprès du SDIS de l'Ain pour l'acquisition de 24 équipements de protection de la personne représentant une dépense de 2 869.80 € HT soit 3 443.76 € TTC. Cette subvention pourrait, compte tenu du barème d'intervention du SDIS s'élever à 1 721.88 €
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **11. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) : document à consulter sur [www.siea.fr](http://www.siea.fr), rubrique actualités**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre note du rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-Communication de l'Ain

## **12. ACTES DE GESTION DU MAIRE**

### **1°/ MAPA PROGRAMMISTE DELOCALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE**

Une consultation restreinte a été lancée pour réaliser une étude de faisabilité pour étudier différents scénarios d'implantation de la future bibliothèque multimédia en termes de surfaces utiles et de coût.

L'offre du groupement composé de DELERS et associés SELARL d'Architecture (mandataire) et de Groupe Conseils Ingénierie a été retenue pour un montant total de 30 912 € TTC qui se décompose en 2 tranches : une tranche ferme pour l'étude de faisabilité pour une somme de 26 880€ TTC et une tranche optionnelle pour la conduite de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la sélection du maître d'œuvre : 4 032€ TTC.